



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 12 mai 2025 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Sont présents :

Monsieur John Dalzell, conseiller et maire suppléant	District 1
Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller	District 2
Madame Helen Morrison, conseillère	District 3
Monsieur Louis Dupuis, conseiller	District 4
Madame Caroline Desrosiers, conseillère	District 5
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6

Sont absents :

Madame Catherine Hamé, mairesse

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire suppléant.

Est également présente madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 33, le maire suppléant déclare la séance ouverte.

8543-05-25

2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025
- 5.0 Finances, Administration et Greffe
 - 5.1 Journal des factures payées et des factures à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 avril 2025
 - 5.3 Ressources humaines – Embauche d'un commis aux prêts
 - 5.4 Ressources humaines – Embauches saisonnières au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - 5.5 Ressources humaines – Embauche d'une personne salariée temporaire
 - 5.6 Appui à la ville de Saint-Sauveur – Opposition au changement de nom du Pavillon Marie-Rose
 - 5.7 Octroi de contrat de gré à gré – Abonnement et licence EDILEX
 - 5.8 Achat équipements informatiques – ordinateurs portables
 - 5.9 Demande de don – Table des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut
- 6.0 Travaux publics et voirie
 - 6.1 Asphaltage - Chemin des Pâquerettes
 - 6.2 Embauche d'un coordonnateur au Service des travaux publics par intérim



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

7.0 Loisirs, culture et vie communautaire

7.1 Dépôt des employés engagés en avril

8.0 Urbanisme

8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 22 avril 2025

8.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue le 25 avril 2025

8.3 Octroi de mandat à un consultant en urbanisme contractuel

8.4 Responsable de l'application de la réglementation municipale à titre d'autorité compétente

8.5 Embauche au service de l'urbanisme – poste cadre

8.6 Demande de dérogation mineure 2025-03 – 4 chemin du Bouton-d'Or

8.7 Demande de dérogation mineure 2025-05 – Lot 1 920 371 sur le chemin des Marronniers

8.8 Demande de dérogation mineure 2025-01 – marge avant- 32 chemin des Moucherolles

8.9 Demande de dérogation mineure 2025-02 – garage -32 chemin des Moucherolles

8.10 Contribution pour fins de parcs – projet de lotissement chemin des Chevaux

8.11 Demande de PIIA – Projet de lotissement du Chemin des Chevaux

9.0 Sécurité publique et incendie

9.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de Sécurité publique tenue le 1er mai 2025

10.0 Environnement

10.1 Ressources humaines – Embauche d'une agente saisonnière

10.2 Adhésion à l'application Partage Club

10.3 Mandat d'une firme pour services professionnels en ingénierie, appels d'offres et suivi chantier d'un projet d'implantation d'un bassin de sédimentation sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

11.0 Divers

12.0 Correspondance

13.0 Période de questions

14.0 Levée de la séance

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller

Madame Helen Morrison, conseillère

Monsieur Louis Dupuis, conseiller

Madame Caroline Desrosiers, conseillère

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Monsieur le maire suppléant fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

4.0 Adoption du procès-verbal

8544-05-25

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2025.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE
MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

5.0 **FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**

8545-05-25

5.1 **Journal des factures payées et des factures à payer**

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accepter la liste des factures payées au 30 avril 2025 pour un montant de 444 128,91 \$.

Chèques numéros : 21244 à 21248 ;
Dépôts directs numéros : 2649 à 2662 ;
Prélèvements bancaires numéros : 3193 à 3200.

D'accepter la liste des factures à payer au 30 avril 2025 pour un montant de 232 716,85 \$.

Chèques numéros : 21250 à 21273 ;
Dépôts directs numéros : 2663 à 2708.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE
MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8546-05-25

5.2 **Dépôt du rapport de dépenses au 30 avril 2025**

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le rapport des dépenses au 30 avril 2025.

8547-05-25

5.3 **Ressources humaines – Embauche d'un commis aux prêts**

ATTENDU la résolution numéro 8462-02-25 qui créait un poste permanent temps partiel à horaire flexible de commis aux prêts à la bibliothèque ;

ATTENDU QUE le processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation de la Municipalité ;

ATTENDU la convention collective 2025-2029 actuellement en vigueur ;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'entériner en date du 28 avril 2025, l'embauche de monsieur Patrice Gagnon à titre de commis aux prêts à la bibliothèque selon les conditions suivantes :

- Poste à temps partiel et à horaire flexible pour 15 h par semaine ;
- Traitement salarial : l'échelon 1 du groupe E.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-70230-141.

8548-05-25

5.4

Ressources humaines - Embauches saisonnières au Service des loisirs, de la culture et la vie communautaire

ATTENDU QUE le service de location d'embarcations, offert uniquement durant la période estivale, requiert l'embauche de ressources humaines afin de répondre à la forte demande ;

ATTENDU le service de baignade au Lac Loiselle avec surveillance, offert uniquement durant la période estivale, requiert l'embauche de ressources humaines ;

ATTENDU la convention collective 2025-2029 actuellement en vigueur ;

ATTENDU la recommandation de madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

De procéder à l'embauche, en date du 1^{er} juin 2025, d'Émilie Leblanc au poste de préposée aux équipements pour la saison estivale 2025 à l'échelon 4 du groupe F ;

De procéder à l'embauche, en date du 1^{er} juin 2025, d'Antoine Forest au poste de préposée à la location d'embarcations et/ou à la baignade pour la saison estivale 2025 à titre de personne salariée étudiante;

De procéder à l'embauche, en date du 1^{er} juin 2025, de Christophe Bélisle au poste de préposée à la location d'embarcations et/ou pour la saison estivale 2025 à titre de personne salariée étudiante.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire 02-70152-142 et 02-70140-142.



No de résolution
ou annotation

8549-05-25

5.5

Ressources humaines – Embauche d’une personne salariée temporaire

ATTENDU le projet de numérisation des archives de la municipalité cité dans la résolution numéro 8495-03-25 ;

ATTENDU le besoin d’une ressource supplémentaire pour mener à bien ce projet.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, MAIRE SUPPLÉANT

D’entériner en date du 22 avril 2025, l’embauche de madame Liudmyla Viau à titre de personne salariée temporaire du groupe E, échelon 1, pour le projet de numérisation des archives de la municipalité pour un approximatif de 7 h par semaine.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S’ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro 02-13000-141.

8550-05-25

5.6

Appui à la ville de Saint-Sauveur – Opposition au changement de nom du Pavillon Marie-Rose

ATTENDU la résolution numéro 2025-04-136 de la Ville de Saint-Sauveur qui se lit comme suit :

ATTENDU QUE le pavillon Marie-Rose de l’école de Saint-Sauveur est une institution bien enracinée dans notre communauté, porteuse d’histoire, de valeurs éducatives fortes et d’un héritage précieux;

ATTENDU QUE le changement de nom envisagé par le Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) suscite une vive incompréhension, voire une indignation, au sein du conseil municipal, des organismes de la Ville ainsi que de la population de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE ni la Ville ni le conseil municipal n’ont été consultés ou informés en amont d’un processus qui affecte directement un symbole identitaire de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville et son conseil, plusieurs organismes sur le territoire, de nombreux citoyens ainsi que des parents ont exprimé leur opposition claire à toute modification du nom actuel;

ATTENDU QUE le nom d’une école n’est pas une simple étiquette administrative, mais un ancrage historique et affectif pour toute une génération;

ATTENDU QUE le «Programme alternatif L’Expédition» peut très bien co-habiter avec l’appellation «École Marie-Rose»;

Il est proposé par madame la conseillère Carole Viau :

POUR :

madame la conseillère Caroline Vinet



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

madame la conseillère Marie-José Cossette
monsieur le conseiller Luc Leblanc
madame la conseillère Carole Viau
madame la conseillère Rosa Borreggine
monsieur le conseiller Luc Martel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur s'oppose fermement et sans équivoque au changement de nom de l'école Marie-Rose;

QUE le conseil demande au Centre de services scolaire des Laurentides de renoncer immédiatement à cette initiative, et de respecter l'histoire, la mémoire collective et la volonté de la population locale;

QUE cette résolution soit transmise officiellement au Centre de services scolaire des Laurentides, ainsi qu'à la direction de l'école, aux députés provinciaux concernés, et aux médias régionaux.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont en accord avec les énoncées de la résolution ci-haut.

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'appuyer officiellement la Ville de Saint-Sauveur dans leur démarche ;

De transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Saint-Sauveur, au Centre de services scolaire des Laurentides, à la direction de l'école ainsi qu'aux députés provinciaux concernés.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8551-05-25

5.7

Octroi de contrat de gré à gré – Abonnement et licence Edilex inc.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite répondre aux besoins d'efficacité en matière de rédaction de documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue d'Edilex inc. en date du 2 mai 2025 est avantageuse.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

D'accepter les termes de l'offre de service d'Edilex inc., visant une licence et un abonnement pour la rédaction de documents d'appel d'offres, pour une période de trois ans et pour une valeur totale de 12 960,79 \$ taxes incluses;

Que la directrice générale et la mairesse, ou en leur absence la directrice générale adjointe et le maire suppléant soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de licence et d'abonnement avec Edilex inc., conformément aux conditions contenues dans l'offre de service mentionnée ci-haut.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-494.

8552-05-25

5.8

Achat d'équipement informatique – ordinateurs portables

ATTENDU QUE plusieurs ordinateurs de la Municipalité ont atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU les besoins opérationnels de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser l'achat de cinq (5) ordinateurs portables pour la Municipalité, pour une somme ne pouvant dépasser le montant maximale de dix mille dollars (10 000\$).

Le tout payable à même le fonds de roulement et remboursable dans une période de cinq (5) ans.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8553-05-25

5.9

Demande de don – Table des Aînés de la MRC des Pays-d'en-haut

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de don de la part de la Table des Aînés des Pays-d'en-Haut, organisme sans but lucratif ayant comme mission de coordonner des actions et de porter des projets collectifs et structurants visant l'amélioration des conditions de vie et de favoriser le développement des aînés du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut ;

ATTENDU QUE ce don permettra à l'organisme de tenir un événement d'envergure intitulé « Forum des Aînés de la MRC des Pays-d'en-Haut » le vendredi 16 mai 2025, lequel est destiné à valoriser et à reconnaître pleinement la valeur et le potentiel des personnes aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'octroyer un don de 200\$ à l'organisme sans but lucratif La Table des Aînés des Pays-d'en-Haut.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 12 mai 2025

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE
MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

8554-05-25

6.1 Asphaltage - Chemin des Pâquerettes

ATTENDU la construction du chemin des Pâquerettes finalisée et acceptée en juin 2011, sur une fondation non asphaltée;

ATTENDU QUE le chemin des Pâquerettes est un chemin public ouvert à la circulation;

ATTENDU QUE depuis le 1er juillet 2016, la politique relative à la prise en charge des voies de circulation privées par la Municipalité ou la priorisation de l'asphaltage de certains chemins publics, pourra faire réaliser l'asphaltage d'un chemin construit avant 2013 plus rapidement que prévu dans sa programmation;

ATTENDU la réalité financière de la municipalité et le cadre financier sur 5 ans ayant forcé la municipalité à revoir sa planification et limité les dépenses en infrastructure routière au PTI;

ATTENDU la réception d'une demande officielle de pavage du chemin des Pâquerettes formulée par 80% des résidents du chemin, en date du 28 avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVAIN HARVEY, CONSEILLER

D'autoriser l'administration municipal à tenir une réunion sur le sujet;

D'autoriser la tenue d'un sondage suivant cette réunion pour obtenir le pourcentage des opinions favorables et des opinions défavorables au projet.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE
MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8555-05-25

6.2 Embauche d'un coordonnateur au Service des travaux publics par intérim

ATTENDU l'absence prolongé du coordonnateur du services des travaux publics;

ATTENDU QUE les besoins opérationnels de la municipalité requièrent l'embauche un coordonnateur du service des travaux publics par intérim;

ATTENDU QUE le processus de dotation a été effectué en conformité avec la Politique de dotation de la Municipalité ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

ATTENDU la Politique de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs relative aux conditions générales de travail des employés de niveau-cadre en vigueur;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN, CONSEILLER

De procéder à l'embauche, en date du 20 mai 2025, de monsieur Joé Arcand au poste de coordonnateur du service des travaux publics par intérim à l'échelon 1 du groupe E et suivant les conditions établies dans le contrat de travail signé avec la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale, greffière-trésorière à signer le contrat de travail de monsieur Joé Arcand.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-32000-141.

7.0 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8556-05-25

7.1 Dépôt du rapport de la liste des employés saisonniers engagés en avril

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil la liste des employés saisonniers engagés en avril.

8.0 URBANISME

8557-05-25

8.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 22 avril 2025

Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 22 avril 2025.

8558-05-25

8.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue le 25 avril 2025

Caroline Desrosiers, conseillère dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité de réglementation tenue le 25 avril 2025.

8559-05-25

8.3 Octroi de mandat à un consultant en urbanisme contractuel

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite répondre aux besoins d'efficacité du Service de l'urbanisme ;

ATTENDU le contrat de service convenu avec monsieur Vincent Langevin, urbaniste de la firme Paré Plus, à titre de consultant pour un accompagnement ponctuel en matière d'urbanisme suivant les termes de l'offre de service du 24 avril 2025 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

ATTENDU QUE dans le cadre du contrat, la Municipalité souhaite autoriser Monsieur Langevin, dans les dossiers spécifiques qui lui seront confiés, à signer les permis et certificats pour et au nom de la Municipalité ;

ATTENDU les dispositions des règlements d'urbanismes en vigueur.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'autoriser Monsieur Langevin, urbaniste, dans le cadre du contrat de service octroyé le 24 avril 2025, à titre d'autorité compétente conformément aux règlements d'urbanismes en vigueur, à analyser des demandes, à signer et à émettre des permis et certificat d'autorisation et de l'autoriser à appliquer tous les règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que tout autre règlement municipal relevant de l'exercice de ses fonctions comme consultant en urbanisme pendant la durée de son mandat.

D'autoriser la directrice générale ou en son absence, la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-61000-411.

8560-05-25

8.4

Responsable de l'application de la réglementation municipale à titre d'autorité compétente

ATTENDU la résolution numéro 8231-05-24 qui entérine la nomination de madame Montaha Sbeiti au poste d'inspectrice municipale ;

ATTENDU QUE l'inspectrice doit, en tant qu'autorité compétente et suivant les règlements d'urbanisme en vigueur, assurer le respect de la réglementation municipale.

IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE DESROSIERS, CONSEILLÈRE

De confirmer madame Montaha Sbeiti, inspectrice municipale, dans le cadre de ses fonctions à titre d'autorité compétente conformément aux règlements d'urbanismes en vigueur et qu'elle soit expressément autorisée à :

- Visiter et inspecter les propriétés sur le territoire de la municipalité entre 9 h et 19 h ;
- Analyser des demandes ;
- Signer et émettre des permis et certificat d'autorisation ;
- Émettre des avis et des constats d'infraction ;
- Appliquer tous les règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que tout autre règlement municipal relevant de l'exercice de ses fonctions municipales.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8561-05-25

8.5

Embauche au service de l'urbanisme – poste cadre

ATTENDU la vacance au poste de directeur du service de l'urbanisme et les besoins opérationnels de la Municipalité;

ATTENDU que des entrevues ont été réalisées;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De procéder à l'embauche, en date du 21 mai 2025, de monsieur Antoine Guilbault-Houde, dans un poste de niveau-cadre du service de l'urbanisme à l'échelon 1 du groupe C, selon les conditions établies dans le contrat de travail signé avec la Municipalité.

De confirmer monsieur Antoine Guilbault-Houde à agir dans le cadre de ses fonctions à titre d'autorité compétente conformément aux règlements d'urbanismes en vigueur, à analyser des demandes, à signer et à émettre des permis et certificat d'autorisation, à visiter et inspecter les propriétés sur le territoire de la municipalité entre 9 h et 19 h, à émettre des avis et des constats d'infraction et de l'autoriser à appliquer tous les règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que tout autre règlement municipal relevant de l'exercice de ses fonctions.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-61000-141.

8562-05-25

8.6

Demande de dérogation mineure 2025-03 – 4 chemin du Bouton-d'Or

ATTENDU la demande de dérogation mineure portant le numéro 2025-03 déposée à l'égard de l'immeuble situé au 4 chemin du Bouton-d'Or ;

ATTENDU QUE le frontage issue de l'opération cadastrale est de 10,93 mètres, soit une mesure inférieure à celle exigée dans le Règlement de lotissement 1002, lequel exige un frontage minimal de 17,5 mètres pour un lot de figure irrégulière ;

ATTENDU QUE la demande a pour effet d'autoriser la construction d'un garage isolé dans la cour avant et dans la marge avant, alors que le règlement ne le permet pas ;

7642



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance ordinaire du 12 mai 2025

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale, objet de cette demande de dérogation, ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'**accepter** la demande de dérogation mineure 2025-03 ci-haut décrite pour le 4 chemin du Bouton-d'Or, et ce, conformément au plan cadastral soumis portant le nom T1408424, préparé par Mathieu Vanasse, arpenteur-géomètre et signé en date du 27 février 2025.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8563-05-25

8.7

Demande de dérogation mineure 2025-05 – Lot 1 920 371 sur le chemin des Marronniers

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2025-05 déposée à l'égard du lot 1 920 371, cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la dimension de la résidence projetée de 4,24 mètres est dérogatoire à la profondeur exigée par la grille de zonage du Règlement de zonage 1001, laquelle exige une profondeur minimale de 7 mètres ;

ATTENDU QUE la demande a pour effet d'autoriser l'implantation d'une résidence préfabriquée aux dimensions mentionnées ci-haut ;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur, il lui est possible de se conformer à la réglementation municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De **refuser** la demande de dérogation mineure 2025-05 ci-haut décrite pour le lot 1 920 371, et ce, conformément au plan d'implantation préparé par Ève St-Pierre, arpenteur(e)-géomètre et signé le 3 février 2025.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

CONTRE :

Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE
MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8564-05-25

88

**Demande de dérogation mineure 2025-01- marge avant – 32, chemin
des Moucherolles**

ATTENDU la demande de dérogation mineure portant le numéro 2025-01
déposée à l'égard de la marge avant de l'immeuble situé 32, chemin des
Moucherolles ;

ATTENDU la dérogation mineure octroyée via la résolution numéro 7094-08-
20 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 août 2020 ;

ATTENDU le permis de construction neuve émis en septembre 2020 ;

ATTENDU QUE la demande a pour effet de régulariser l'implantation de la
résidence à une distance inférieure à la marge avant exigée par le
Règlement de zonage 1001 ;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation cause un préjudice
sérieux au demandeur ;

ATTENDU QUE l'opération cadastrale, objet de cette demande de
dérogation, ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des
propriétaires voisins ;

ATTENDU QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en
matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de
l'environnement ou au bien-être général.

**IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT,
CONSEILLER**

D'approuver la demande de dérogation mineure 2025-01 ci-haut décrite
pour le 32, chemin des Moucherolles, conformément au certificat de
localisation préparé par Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre et signé à
Prévost le 28 mars 2022.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE
MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

8565-05-25

89

**Demande de dérogation mineure 2025-02 - garage – 32, chemin des
Moucherolles**

ATTENDU la demande de dérogation mineure portant le numéro 2025-02
déposée à l'égard de l'implantation du garage situé 32, chemin des
Moucherolles ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

ATTENDU QUE l'implantation du garage en ce qui concerne la marge avant projetée à 5,75 mètres est dérogatoire aux normes d'implantation prescrite dans le Règlement de zonage 1001 ;

ATTENDU QUE l'implantation dérogatoire de la résidence aurait eu pour effet d'accentuer la non-conformité de l'implantation du garage;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur, car cela ne l'empêche pas de jouir de sa propriété;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

De **refuser** la demande de dérogation 2025-02 ci-haut décrite pour la construction d'un garage sur le lot 5 374 565 et ce, conformément au plan d'implantation préparé par Julien Thibault, arpenteur(e)-géomètre et signé le 11 juillet 2024.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8566-05-25

8.10

Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels – projet de lotissement du chemin des Chevaux

ATTENDU la demande de lotissement déposée par monsieur François Beaulieu Jasmin concernant le projet de lotissement du chemin des Chevaux sur le lot 6 646 212 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 6 646 212 proposent de céder à la Municipalité comme contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, une partie dudit lot, étant les lots projetés 6 682 880, 6 682 882 et 6 682 883 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 6 333,30 mètres carrés, équivalent à 5,79% de la superficie du terrain visé par le projet suivant le plan cadastral parcellaire préliminaire préparé par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, en date du 10 avril 2025, concernant le projet de lotissement du chemin des Chevaux, et d'un versement en argent équivalent à 4,21% de la valeur du terrain compris dans le site visé par ce projet, suivant la valeur déterminée par Groupe Proval, évaluateurs agréés en date du 9 avril 2025 ;

ATTENDU QUE la contribution pour fins est parcs est une condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale suivant le règlement de lotissement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

QUE les propriétaires du lot 6 646 212 du cadastre du Québec cèdent à la Municipalité une superficie de 6 333,30 mètres carrés du lot 6 646 212 cadastre du Québec, suivant le plan cadastral parcellaire préliminaire déposé par Alioune Badara Ngom, arpenteur-géomètre, en date du 10 avril 2025 et d'une somme d'argent en guise de contributions pour fins de parcs,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

de terrains de jeux et d'espaces naturels, dans le cadre de sa demande de lotissement du chemin des Chevaux, aux conditions suivantes:

1. La contribution pour fins de parcs en terrain et en argent totalise 10% de la valeur du lot 6 646 212 du cadastre du Québec;
2. La valeur du terrain visé par le projet de lotissement doit être évaluée par un évaluateur agréé choisi par la Municipalité et aux frais du propriétaire, le tout conformément au règlement de lotissement en vigueur;
3. Une entente pour la cession aux fins de parcs doit être convenue et signée entre les propriétaires du lot 6 646 212 et la Municipalité qui contient les termes de la cession;
4. La somme d'argent en guise de contribution, doit être versée dans un fond réservé à cette fin;
5. La cession des lots projetés à titre de contribution pour fins de parcs, terrain de jeux et d'espaces naturels devra être instrumentée par un notaire désigné et nommé par la municipalité au frais du propriétaire.

D'autoriser la directrice générale ou en son absence, la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

8567-05-25

8.11

Demande de PIIA – projet de lotissement du chemin des Chevaux

ATTENDU QU'une demande de PIIA a été déposée à l'égard du projet de développement résidentiel sur le chemin des Chevaux ;

ATTENDU QUE le projet visé par la demande est assujetti au PIIA en vertu du Règlement 1012-2023 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QUE les membres du CCU estiment que le projet respecte les critères d'évaluation prévus pour ledit PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'approuver le projet de développement résidentiel sur le chemin des Chevaux, conformément au document intitulé « Demande de PIIA – Analyse des objectifs et critères » préparé par la firme Paré +.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

9.0

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

8568-05-25

9.1

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de Sécurité publique tenue le 1er mai 2025

Sylvain Harvey, conseiller dépose au conseil le procès-verbal de la séance du comité de Sécurité publique tenue le 1er mai 2025.

10.0

ENVIRONNEMENT

8569-05-25

10.1

Ressources humaines – Embauche d'une agente saisonnière

ATTENDU QUE l'embauche d'une personne supplémentaire au Service de l'environnement est recommandée par monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service durant la période estivale ;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été mis en place par le Service de l'environnement et que monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service recommande l'embauche de madame Pénélope Gagnon-Tétrault ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs peut désigner par voie de résolution des fonctionnaires ayant pour responsabilités de voir à l'application et à la surveillance des règlements municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR JOHN DALZELL, MAIRE SUPPLÉANT

D'embaucher madame Pénélope Gagnon-Tétrault à titre de personne salariée temporaire afin qu'elle occupe les fonctions d'agente saisonnière en environnement au Service de l'environnement, au taux de 28,70 \$ l'heure pour une période de 16 semaines, débutant le 20 mai, à raison de 35 heures par semaine.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au poste budgétaire numéro : 02-47000-142.

8570-05-25

10.2

Adhésion à l'application Partage Club

ATTENDU le fonds environnemental et de son règlement constituant 501-2020 ;

ATTENDU QU'une demande de subvention au fonds environnemental conforme a dûment été déposée ;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif en environnement pour la demande de subvention déposée au fonds environnemental ;

ATTENDU QUE la demande de subvention vise à fournir à 100 citoyennes et citoyens de la Municipalité une licence gratuite à l'application Partage Club pendant un an ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de Partage Club permettant d'acquérir 100 licences à tarif réduit au coût de 5 490 \$ (taxes en sus) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

ATTENDU QUE l'application Partage Club est unique en son genre et permet de combiner les bénéfices de rapprochement communautaire et de réduction à la source des matières résiduelles en promouvant le partage et favorisant la connectivité sociale ;

ATTENDU QUE le respect de l'environnement via la promotion de pratiques écoresponsable ainsi que la cohésion sociale sont des valeurs mises de l'avant par la Municipalité ;

ATTENDU QUE le fonctionnement optimal d'une telle application repose sur la formation d'un groupe de base formé d'un noyau d'utilisateurs suffisant pour assurer une offre avantageuse et diversifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR HELEN MORRISON, CONSEILLÈRE

D'accepter la demande de subvention déposée et d'attribuer un montant de 6 312,13 \$ (taxes incluses) provenant du fonds environnemental au projet de programme de subvention permettant d'offrir une première adhésion annuelle gratuite aux 100 premières demandes à l'application Partage Club.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère

CONTRE :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Mandat d'une firme pour services professionnels en ingénierie, appels d'offres et suivi chantier d'un projet d'implantation d'un bassin de sédimentation sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs

ATTENDU la problématique d'érosion/sédimentation connue sur le chemin Sainte-Anne-des-Lacs, près de l'intersection avec le chemin Beakie ;

ATTENDU QUE des montants sont déjà prévus au plan triennal des immobilisations pour cette problématique

ATTENDU que l'implantation d'un bassin de sédimentation et la révision de l'écoulement pluvial du secteur permettraient de résoudre la problématique ;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'obtenir des services en ingénierie pour la conception, la préparation des appels d'offres ainsi que le suivi en chantier des travaux ;

ATTENDU le règlement 493-2024-2 sur la gestion contractuelle et ses amendements.

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix via un appel d'offres sur invitation à deux (2) firmes de consultant en ingénierie civile reconnues.

ATTENDU QUE deux de ces firmes ont déposé une soumission :

SOUSSIONNAIRE	PRIX AVANT TAXES
Artelia	29 350,00\$
EXP	33 900,00\$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 12 mai 2025

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, CONSEILLER

D'octroyer le mandat à la firme Artelia pour les services professionnels incluant la conception, la préparation des appels d'offres ainsi que le suivi en chantier des travaux, au coût de **29 350,00\$ taxes en sus**, le tout conformément à la soumission OS01 – 2500477 - 20250409 datant du 9 avril 2025.

POUR :

Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller
Madame Helen Morrison, conseillère
Monsieur Louis Dupuis, conseiller
Madame Caroline Desrosiers, conseillère
Monsieur Sylvain Harvey, conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE SUPPLÉANT QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

Les sommes seront imputées au règlement d'emprunt 491-2020.

11.0 DIVERS

12.0 CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20H32 et s'est terminée à 20H58.

14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, JEAN SÉBASTIEN VAILLANCOURT, conseiller propose la levée de la séance.


John Dalzell
Maire suppléant


Anne-Claire Robert
Directrice générale,
Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.